BAROMÈTRE
de l'économie circulaire

2021

QU'EN EST-IL **DE LA CIRCULARITÉ** AU SEIN DES ETI FRANÇAISES ?

UN BAROMÈTRE D'ARMOR PRINT SOLUTIONS EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ARMOR PRINT SOLUTIONS

Institut National de l'Économie Circulaire

Septembre 2021

SOMMAIRE

1. Édito p.04

2. L'économie circulaire, qu'est-ce que c'est ? p.05

3. L'Institut National de l'Économie Circulaire p.06

4. L'économie circulaire en plein essor p.07

4.1 Des pratiques en matière d'économie circulaire de plus en plus développées

4.2 Un déploiement de l'économie circulaire à travers diverses pratiques

4.3 L'économie circulaire contribue à la performance des ETI

4.4 Écosystèmes ouverts et partenariats, clés de succès pour les ETI

4.5 Le profil des répondants

5. L'économie circulaire en pratique au sein des ETI p.13

5.1 Cougnaud « *L'économie circulaire est au cœur de notre processus constructif* »

5.2 CETIH « *L'économie circulaire est un levier d'engagement particulièrement fédérateur pour les collaborateurs* »

5.3 Legallais « *Pour que l'économie circulaire soit adoptée par les entreprises, il faut pouvoir fournir des indicateurs de performance précis et transparents* »

5.4 Heppner « *L'économie circulaire doit nous permettre d'être des acteurs solidaires et locaux et de raisonner en circuits courts* »

5.5 Le point de vue de l'éco-organisme : A.D.I.VALOR « *L'économie circulaire doit être synonyme de relocalisation* »

6. Index p.18

1 ÉDITO

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire – loi dite AGEC[1] - a été promulguée le 10 mars 2021. C'est le signal d'un engagement de l'État français dans la mise en place de mesures visant à accompagner la transition vers une économie toujours plus circulaire.

Comme le définit l'ADEME[2], on entend par le terme économie circulaire le fait de passer d'un mode de production linéaire « produire, consommer, jeter » à un modèle de production source de création de valeur sur le plan économique, social et environnemental. L'objectif ? Gérer sobrement les ressources, optimiser leur utilisation et repenser le cycle de vie des produits. Ce qui conduit nécessairement à une mutation profonde des organisations - tant locales que mondiales - et des modes de vie. Globalement, on observe depuis plusieurs années, la montée d'une prise de conscience. L'économie circulaire n'est plus uniquement un petit sujet environnemental à la marge. On observe de plus en plus l'émergence d'une volonté commune de partenariats forts, et de champs d'application personnalisés.

Et pour y arriver, tout un écosystème s'est constitué : les acteurs du privé, les associations, les fondations, les instituts comme l'INEC[3] -, qui sont des moteurs essentiels. Ils œuvrent à la promotion de l'économie circulaire et jouent un rôle de liant entre les différents acteurs.

Chez ARMOR Print Solutions, nous sommes convaincus que la transformation de l'économie linéaire en économie circulaire passera par le dialogue et la coopération. Très modestement, ce baromètre établi avec le concours de l'INEC, est une première brique pour le partage et la mutualisation de bonnes pratiques en la matière. C'est aussi une photographie à un instant T, qui par sa répétition dans le temps permettra de louer les avancées et d'attirer l'attention sur des points de vigilance.

En France, les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI[4]) sont le socle de l'innovation et de la croissance dans les territoires. Tout à la fois agiles et bénéficiant de moyens conséquents, elles sont le moteur de l'économie française, souvent précurseures dans de nombreux domaines. C'est pourquoi, nous avons décidé de circonscrire ce baromètre au périmètre des ETI.

J'ai l'espoir que ces quelques pages vous insuffleront une envie grandissante de vous mobiliser pour une économie toujours plus circulaire.

Bonne lecture !

***Gerwald van der Gijp**,*
Directeur Général d'ARMOR Print Solutions

AGEC[1] - l'ADEME[2] - l'INEC[3] - ETI[4] : Index page 18

2 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE qu'est ce que c'est ?

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de la production.

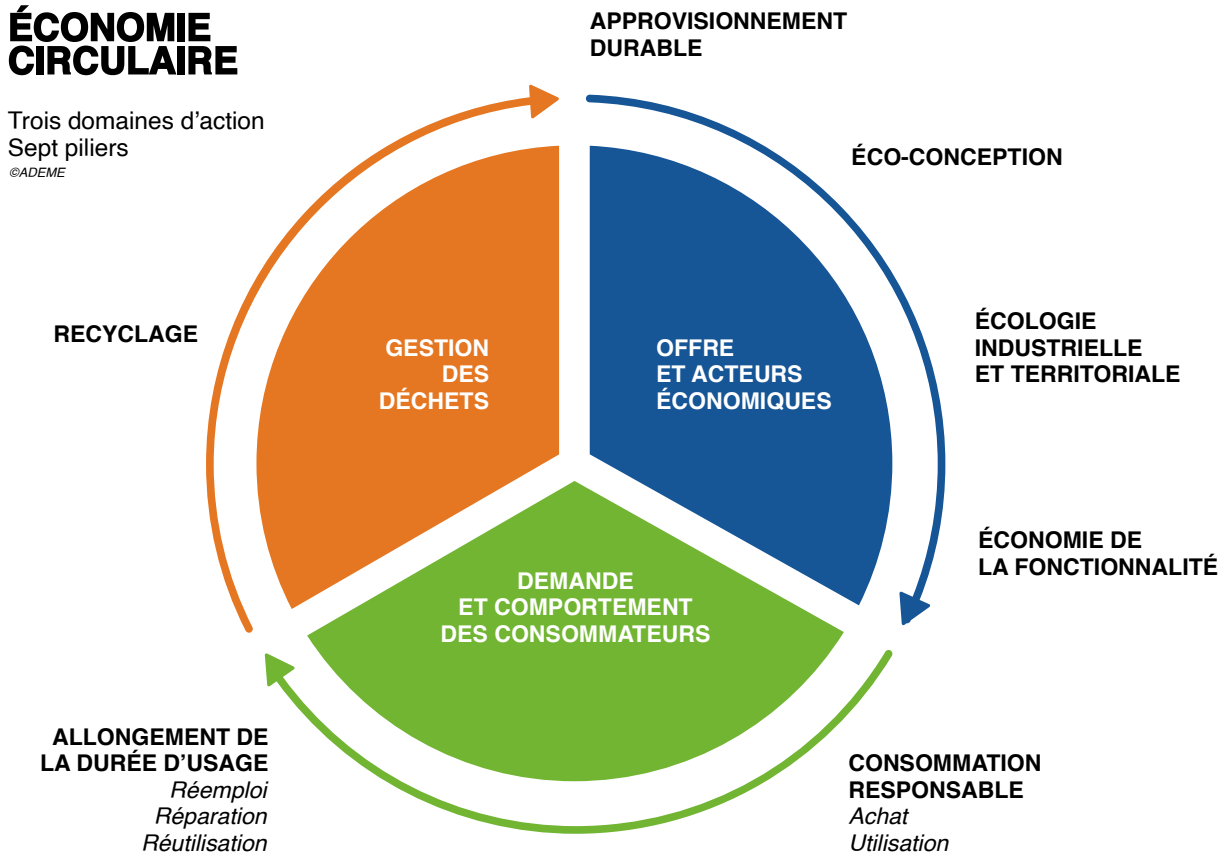

Source : ADEME

3 INEC

L'Institut National de l'Économie Circulaire

L'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC³) est l'organisme de référence et d'influence autour de l'intelligence écologique et de l'économie de la ressource.

Fondé en 2013, par François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône, l'Institut National de l'Économie Circulaire a pour mission de promouvoir l'économie circulaire et d'accélérer son développement grâce à une dynamique collaborative.

Organisme multi-acteurs, il est composé de plus de 200 membres, organismes publics et privés : entreprises, fédérations, collectivités, institutions, associations, ONG et universités. La diversité de ses membres permet de nourrir une vision holistique de l'économie circulaire, prenant en compte l'ensemble des enjeux économiques, sociaux, et environnementaux.

L'Institut National de l'Économie Circulaire travaille de concert avec les entreprises en vue d'identifier et de lever les freins au développement d'un modèle économique circulaire efficient. La transition vers l'économie circulaire implique un changement profond du système de production, qui nécessite de réunir l'ensemble des acteurs économiques.

« Nous sommes convaincus que les entreprises ont un rôle prépondérant à jouer dans ce virage systémique. C'est pourquoi nous mettons en œuvre divers moyens d'action pour les accompagner et accélérer la transition vers l'économie circulaire » explique Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'INEC³.

« Afin d'encourager la transition vers l'économie circulaire, il est essentiel que les entreprises puissent se nourrir d'exemples concrets. Le baromètre de l'économie circulaire d'ARMOR Print Solutions est un véritable vivier de bonnes pratiques en matière de circularité pour les entreprises. Nous sommes ravis d'accompagner des initiatives motrices du changement comme celles-ci, dans la définition et l'élaboration de projets inspirants » conclut Emmanuelle Ledoux.

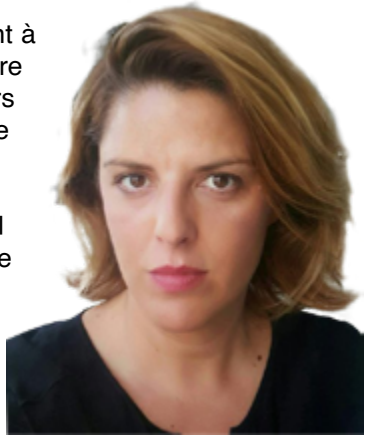

***Emmanuelle Ledoux**,*
Directrice Générale de l'INEC

4 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE en plein essor

Optimiser l'utilisation des ressources et repenser le cycle de vie des produits ? Ce baromètre dévoile la perception des ETI[4] françaises vis-à-vis de l'économie circulaire, la maturité de leurs actions mises en place et les bénéfices perçus à ce jour.

Il est le produit d'une enquête menée par voie digitale entre février 2021 et mai 2021 auprès de plusieurs dizaines d'ETI[4] implantées en France.

4-1 Des pratiques en matière d'économie circulaire de plus en plus développées

Aujourd'hui, l'intégration de l'économie circulaire au sein des ETI[4] est importante.

Plus de 80% des entreprises interrogées ont déclaré maîtriser le sujet de l'économie circulaire, a minima à travers une mise en pratique concrète (voir un déploiement de l'économie circulaire à travers diverses pratiques). Cela s'explique notamment par une plus grande maturité des politiques existantes et des dispositifs déployés, les entreprises étant de plus en plus sensibilisées aux bonnes pratiques et aux bénéfices de l'économie circulaire.
La crise sanitaire de 2020 a également eu un effet de rebond, l'économie circulaire étant perçue comme la possibilité de construire un modèle économique plus solide, plus résilient et surtout plus respectueux de l'environnement.

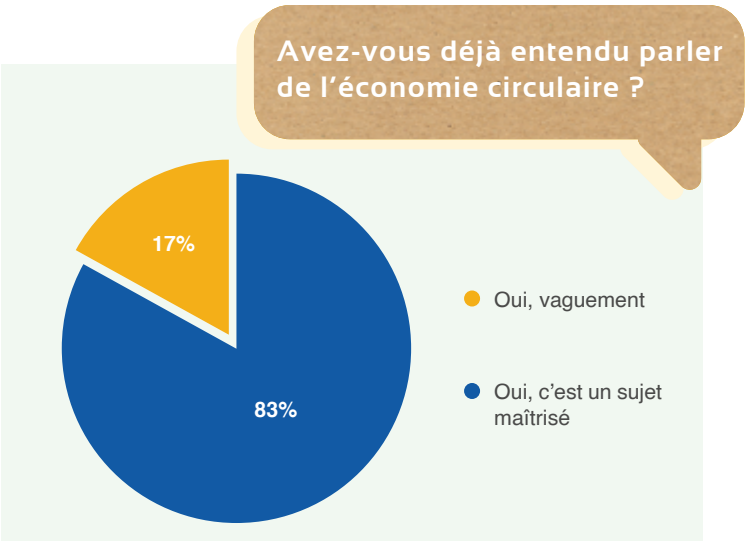

Les entreprises n'ayant pas encore mis en place de dispositif lié à l'économie circulaire sont celles dont le début de l'activité est inférieur à un an. A noter que la majorité des entreprises interrogées ne perçoivent aucune aide dans la mise en place de leurs pratiques.

4-2 Un déploiement de l'économie circulaire à travers diverses pratiques

L'économie circulaire propose une vision systémique des flux de matière dans l'entreprise avec de nombreux leviers d'actions. L'économie circulaire applique une logique de boucle afin de gérer de manière optimale les flux de matières, de la conception à la fin de vie d'un produit : conception, vente, utilisation, réutilisation, réparation, réemploi, recyclage.

Sans surprise, ce sont autant d'entreprises qui avaient affirmé que l'économie circulaire était un sujet maîtrisé, qui ont déclaré avoir instauré des pratiques qui s'y apparentent,

soit 83% des sondées.

Avez-vous instauré, au sein de votre entreprise, des pratiques qui s'apparentent à l'économie circulaire ?

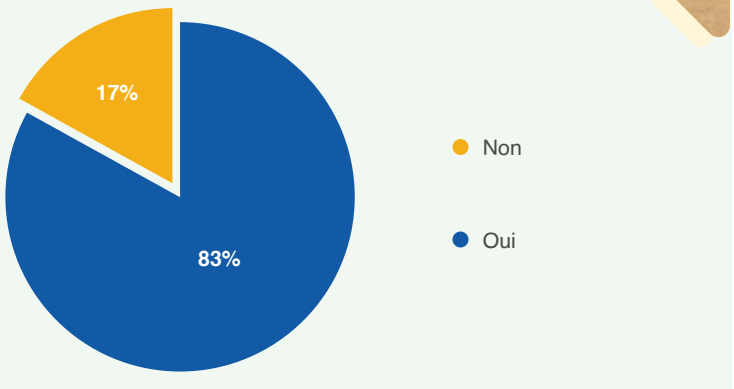

Parmi les entreprises interrogées, la majorité a opté pour le recyclage comme premier levier d'action (31%), suivi de près par l'éco-conception (26%), l'optimisation des processus d'achats (13%) et l'approvisionnement durable (13%).

Si le recyclage reste le premier geste adopté par les entreprises en matière d'économie circulaire, du fait de sa simplicité et de son impact concret à court-terme, l'éco-conception, qui consiste à intégrer la dimension environnementale dès la conception du produit et ce à toutes les étapes de production, gagne du terrain. Si elle naît souvent de la volonté personnelle du dirigeant, l'éco-conception tend à se généraliser et à investir des fonctions diverses au sein de l'entreprise. Processus d'amélioration continue, elle permet en outre d'optimiser les coûts et d'anticiper les évolutions du marché.

Enfin, l'intégration de l'économie circulaire dans les processus d'achats et l'approvisionnement durable se déploient à travers plusieurs pratiques qui varient selon le secteur d'activité :

- **Opter pour des produits réutilisables**
- **Rénover un bâtiment avec des matériaux de réemploi**
- ***Privilégier les marchandises recyclées***
- ***Mettre en commun et partager des ressources***
- ***Favoriser la location plutôt que l'achat de matériel***

Quelles sont les pratiques que vous avez mises en place ?

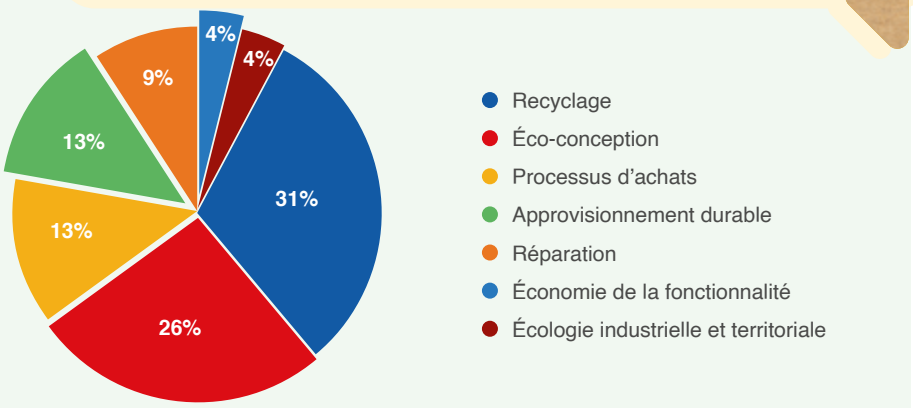

4-3 L'économie circulaire contribue à la performance des ETI

De plus en plus reconnue comme une réponse possible au changement climatique et aux questions environnementales, sociales et relatives à la gouvernance (ESG[5]), l'économie circulaire offre également des opportunités significatives de croissance pour les ETI[4].

Dans cette enquête, les ETI[4] sont ainsi

+ de 95 %

à penser que la valorisation de l'économie circulaire peut attirer de nouveaux clients.

Pensez-vous que la valorisation de l'économie circulaire peut attirer de nouveaux clients ?

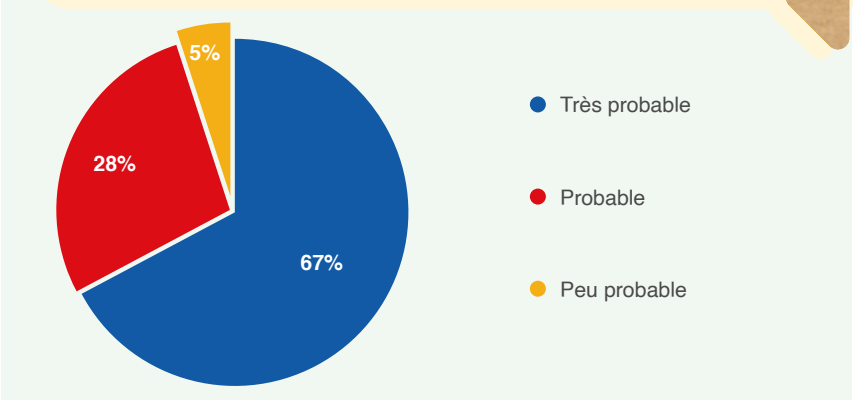

Parmi les ETI[4] ayant participé à ce baromètre, 27% ont noté une réduction de l'impact environnemental de l'entreprise et 16% ont perçu une réduction de leur impact carbone.

16% **Autre bénéfice, cette fois-ci d'ordre social, 16% des répondants ont évalué une amélioration nette de leur marque employeur et de l'attachement des employés à l'entreprise, suite à la mise en place de nouvelles pratiques liées à l'économie circulaire.**

La réduction des coûts de fabrication, perçue par 11% des répondants, reste un bénéfice sur le long terme, d'où un quota encore relativement bas.

Les différents bénéfices que vous avez retirés de ces pratiques

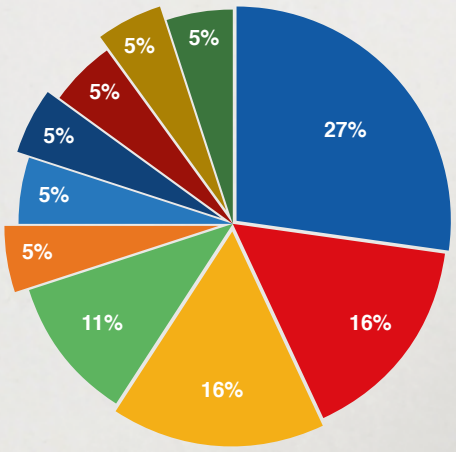

- Réduction de l'impact environnemental de l'entreprise
- Meilleure image de l'entreprise
- Réduction de l'empreinte carbone
- Développement de nouvelles apprétences pour l'innovation
- Amélioration de la marque employeur et de l'attachement des salariés à l'entreprise
- Développement des relations inter-entreprises
- Réduction des coûts de fabrication
- Maintien et relocalisation d'emplois
- Développement de nouveaux marchés
- Encouragement de la créativité au sein de l'entreprise

La mise en place d'une politique d'économie circulaire peut également contribuer à faciliter le dialogue entre l'entreprise et ses parties prenantes, tant investisseurs que clients, ces derniers étant l'un comme l'autre de plus en plus attachés et attentifs au sujet de l'économie circulaire.

4-4 Écosystèmes ouverts et partenariats, clés de succès pour les ETI

Si l'économie circulaire peut sembler contraignante de prime abord, force est de constater que les ETI[4] se sont emparées du sujet, ayant bien perçu les bénéfices à court et moyen-long terme. Entre une plus grande maîtrise des coûts pour une compétitivité accrue, une innovation constante, une avance potentielle sur les concurrents, la création d'emplois ou encore une meilleure réputation, les avantages tendent à se concrétiser, notamment par l'acquisition de nouveaux clients ou la conquête de nouveaux marchés (voir *L'économie circulaire contribue à la performance des ETI*[4]).

Cette tendance visant de nouveaux marchés vient également d'un levier fort de l'économie circulaire : la coopération entre les acteurs industriels, publics et/ou institutionnels, créant ainsi des liens bénéfiques sur le long terme. Cette mise en place de nouveaux partenariats inter-économiques, essentielle dans la recherche et le déploiement des pratiques liées à l'économie circulaire, s'avère un véritable levier de croissance, source de création de valeur. Une pratique que nous devrions observer croître dans les prochains mois.

4-5 Le profil des répondants

Afin d'effectuer un état des lieux de la place donnée à l'économie circulaire au sein des entreprises de taille interlédiaire via un Baromètre, ARMOR Print Solutions en partenariat avec l'INEC³ ont proposé une enquête à différents profils.

Secteur d'activités des répondants

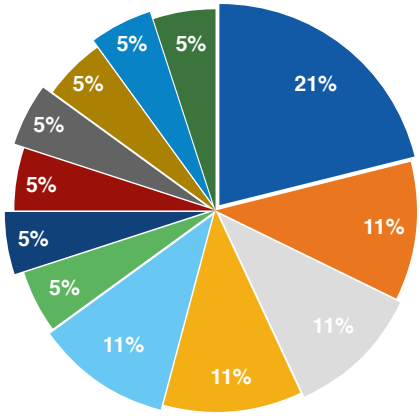

- Commerce/Négoce/Distribution
- Informatique/Télécoms
- Textile/Habillement/Chaussure
- Métallurgie/Travail du métal
- Services aux entreprises
- BTP/Matériaux de construction
- Bois-Papier-Carton-Imprimerie
- Autre
- Chimie-Parachimie
- Transports/Logistiques
- Agroalimentaire
- Industrie pharmaceutique

Taille de l'ETI (nombre d'employés)

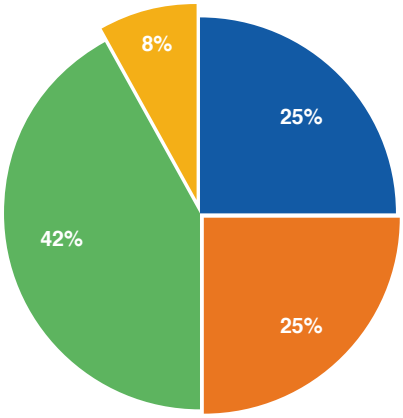

- Entre 200 et 499 employés
- Entre 500 et 999 employés
- Entre 1000 et 1500 employés
- Plus de 1500 employés

Implantation géographique

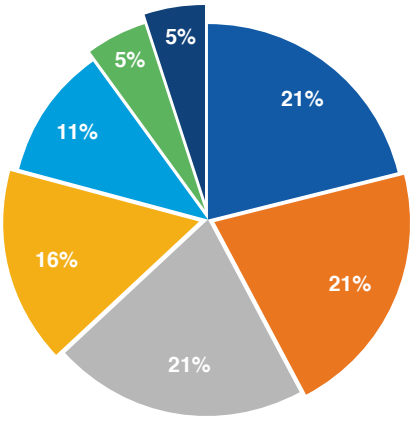

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Pays de la Loire
- Normandie
- Île-de-France
- Bretagne
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Nouvelle-Aquitaine

Nombre de sites

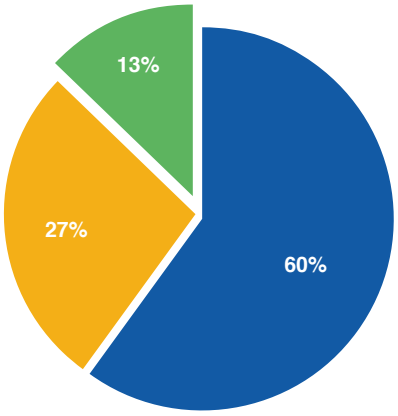

- 10 sites ou moins
- Entre 20 et 40 sites
- Entre 60 et 70 sites

5 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE en pratique au sein des ETI

5.1 Cougnaud
« L'économie circulaire est au cœur de notre processus constructif »

Christophe Cougnaud, *président directeur général du groupe Cougnaud.*

- ETI familiale créée en 1972 en Vendée
- 1 500 collaborateurs
- 306 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020
- Spécialiste de la construction modulaire industrialisée

COUGNAUD

Dans quelles mesures la construction hors-site permet-elle d'atteindre des objectifs de circularité intéressants ?

Notre procédé constructif hors-site nous permet d'industrialiser la construction de nos bâtiments jusqu'à 90% en usine. En plus de garantir qualité et rapidité d'exécution, **la construction hors-site est un processus constructif écoresponsable qui nous a permis d'anticiper les nouvelles réglementations appliquées au bâtiment comme l'illustre COUGNAUD CAMPUS.** Il s'agit d'un projet de construction hors-site - sélectionné par l'ADEME[2] - pour contribuer à la définition des contours de la nouvelle réglementation 2020. Cet espace de travail de 5 000m² à énergie positive est le site vitrine de notre savoir-faire : la mixité des matériaux qui nous permet d'opter pour le matériau le plus efficace à chaque endroit du bâtiment et ainsi en accroître la performance environnementale, le recyclage à hauteur de 80% des déchets lors de la fabrication des matériaux, et une logistique optimisée pour un impact transport minimal.

En quoi l'économie circulaire est-elle vectrice de synergie dans votre secteur d'activité ?

L'économie circulaire est tout d'abord vectrice de synergie territoriale. Chez Cougnaud, nous privilégions une filière d'approvisionnement de proximité. 48% de nos approvisionnements proviennent de la filière régionale et près de 80% de la métropole française. Nous avons également à cœur d'encourager les pratiques d'économie circulaire autour de nous. Nous mettons à disposition notre solution de gestion des déchets à la quinzaine d'entreprises présentes sur le parc industriel et tertiaire dans lequel nous sommes installés au nord de la Roche-sur-Yon. Ainsi, 150m³ de polystyrène ont pu être récupérés en 2020.

5-2

CETIH
« L'économie circulaire est un levier d'engagement particulièrement fédérateur pour les collaborateurs »

Coriandre Onillon, *qualiticien et porteur du projet économie circulaire chez CETIH.*

- Entreprise familiale créée en 1975 dans les Pays de la Loire
- 1 300 collaborateurs
- 205 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020
- Spécialiste d'équipements techniques et industriels pour l'habitat

Quelle place est accordée à l'économie circulaire au sein de CETIH ?

L'économie circulaire est un des cinq enjeux de notre politique RSE[6] aux côtés de la transition énergétique, l'implication sociétale, la santé et le bien-être, bien travailler et vivre ensemble. Chacun de ces enjeux est porté par un collaborateur en charge de déployer les plans d'action. **L'économie circulaire chez nous se matérialise tout d'abord via l'écoconception de nos produits, par exemple via notre gamme bois durable qui allie performance énergétique et durabilité.** En nous obligeant à repenser notre manière de produire et de consommer, l'économie circulaire nous a encouragés à continuer d'innover en intégrant à notre cahier des charges une attention particulière au cycle de vie du produit.

L'économie circulaire est-elle un levier d'engagement interne ?

Tout à fait, c'est un des sujets sur lequel on constate un engouement collectif qui est extrêmement moteur. Cet engouement s'inscrit dans une volonté forte de notre direction à prendre en considération notre impact environnemental et se traduisant par notre passage en entreprise à mission. J'ai beaucoup de chance de porter cet enjeu, car la majorité des collaborateurs sont particulièrement sensibles à l'environnement. **Chez CETIH, nous avons la croyance forte que « celui qui fait est celui qui sait », nous écoutons avec beaucoup d'attention nos opérateurs, les hommes et les femmes au contact des matériaux et des produits que l'on construit.** Ainsi, plusieurs projets visant à réduire notre impact environnemental sont directement issus des « Idées d'Amélioration », des petites fiches à disposition des opérateurs pour qu'ils puissent nous faire remonter leurs idées.

5-3 Legallais

« Pour que l'économie circulaire soit adoptée par les entreprises, il faut pouvoir fournir des indicateurs de performance précis et transparents »

Brigitte Delord, *directrice RSE chez Legallais.*

- Entreprise fondée en 1889 en Normandie
- 1 200 collaborateurs
- 280 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020
- Quincaillerie spécialisée dans la distribution de produits pour les professionnels du bâtiment

Les clients de Legallais sont-ils sensibles à l'économie circulaire ?

Chez Legallais, nous proposons depuis 2007 un catalogue dédié aux produits écoresponsables, c'est-à-dire un produit dont l'impact sur l'environnement et sur la santé est réduit par rapport aux standards du marché. Il y a trois ans, ces produits ne représentaient que 7% de notre catalogue et l'équivalent de nos ventes. Aujourd'hui, les produits écoresponsables représentent 15% de notre chiffre d'affaires. **Cette sensibilité croissante à cette typologie de produits de la part de nos clients permet d'inciter nos fournisseurs à continuer de développer leurs efforts en la matière.**

Comment embarquez-vous vos fournisseurs à adopter davantage de circularité ?

Étant convaincu chez Legallais que l'économie circulaire doit reposer sur des indicateurs précis et transparents, nous avons développé un processus de qualification rationalisé pour figurer dans notre catalogue écoresponsable. Nos fournisseurs doivent tout d'abord avoir réalisé une évaluation RSE[6], soit sur la plateforme ACESIA mise en ligne par AFNOR CERTIFICATION, soit par un label reconnu comme ECOVADIS, LUCIE, B CORP… et avoir obtenu une note minimale de 50%. Ensuite, nos fournisseurs doivent répondre aux questionnaires produits portant sur le lieu de fabrication, le cycle de vie (écoconception, utilisation, recyclabilité en fin de vie...) ainsi que sur les matières utilisées, notamment l'usage de matières issues du recyclage. Les réponses sont ensuite analysées par un comité interne indépendant et le produit doit avoir obtenu une note minimale de 60/100 pour être qualifié. La qualification est revue tous les cinq ans. Enfin, nous mettons en avant les fournisseurs ayant obtenu les meilleures notes et nous organisons chaque année depuis quinze ans un Trophée Fournisseur Responsable. Ces produits écoresponsables sont également mis en avant lors d'évènements commerciaux particuliers comme le « Green Friday » afin de sensibiliser nos clients à une consommation responsable. **Pour chaque achat d'un produit écoresponsable, une partie du montant est reversée à une association comme Terre de Liens fin 2020.**

5-4

Heppner
« L'économie circulaire doit nous permettre d'être des acteurs solidaires et locaux et de raisonner en circuits courts »

Antoine Guichard, *responsable RSE chez Heppner.*

- Entreprise familiale créée en 1925 en Alsace
- 3 200 collaborateurs
- 751 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019
- Spécialiste des solutions internationales de transport et de logistique au départ et à destination de la France

En quoi l'économie circulaire est-elle une réponse au défi de la transition énergétique auquel doit faire face le secteur du transport et de la logistique ?

La transition énergétique est un des gros enjeux du secteur du transport et de la logistique, et occupe une place importante dans notre stratégie RSE[6]. Face à ce défi majeur, l'économie circulaire apporte de nombreuses réponses notamment via la question de l'approvisionnement durable. **Chez Heppner, nous travaillons à un mix énergétique qui nous permet de sortir progressivement du diesel** en priorisant le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) et plus particulièrement le Bio GNV, énergie renouvelable issue de la fermentation des déchets organiques. D'autres solutions alternatives au diesel complètent ce mix énergétique, comme l'électrique, le triporteur pour le dernier kilomètre ou encore l'hydrogène à l'avenir.

Dans quelles mesures l'économie circulaire permet-elle de créer des synergies au niveau local ?

L'économie circulaire prend également forme chez nous via la réparation et la réutilisation des palettes que l'on utilise pour conditionner la marchandise que nous livrons. En 2020, 15 000 palettes ont été réparées et réutilisées en France via nos agences et les entreprises locales avec lesquelles elles collaborent. Nous avons à cœur de pousser plus loin le recyclage en créant des synergies de matières avec nos clients au local. Un de nos clients spécialisé dans l'isolation vient ainsi récupérer nos déchets papier pour le transformer en ouate de cellulose et en faire une nouvelle ressource pour son métier. C'est un véritable cercle vertueux à la fois écologique par la préservation des ressources ; local en s'appuyant sur un circuit court ; et économique car nous n'avons pas besoin de faire appel à une entreprise de gestion de déchets. **Nous avons la conviction que l'économie circulaire doit être locale mais aussi solidaire,** et elle devient en ce sens un formidable levier d'engagement pour les collaborateurs. Aujourd'hui, 40% de nos agences recourent aux entreprises de l'ESS[7] comme les Ateliers du Bocage, une entreprise d'insertion d'Emmaüs qui récupère et répare quasiment huit tonnes de nos matériels informatiques chaque année.

5-5

Le point de vue de l'éco-organisme : A.D.I.VALOR « L'économie circulaire doit être synonyme de relocalisation »

Pierre-Étienne Genthon, *chargé des relations extérieures pour A.D.I.VALOR.*

- 300 000 agriculteurs-trieurs
- 1 200 opérateurs de collecte (négoces et coopératives agricoles)
- 350 metteurs en marché contributeurs (industriels ou importateurs)
- 90% des emballages et plastiques agricoles collectés ont été recyclés (chiffre 2020)

ADIVALOR
Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles

Quelle place occupe l'économie circulaire au sein du monde agricole ?

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre l'ensemble des professionnels de l'agrofourniture. **Les agriculteurs français sont exemplaires dans la gestion de leurs déchets.** La France est aujourd'hui le seul pays d'Europe à disposer d'une filière – mise en place sous l'égide d'A.D.I.VALOR – aussi aboutie et performante, dédiée à la gestion de la fin de vie des déchets d'intrants agricoles. En 2020, ce sont 22 flux d'emballages et plastiques usagés que les agriculteurs trient séparément au quotidien dans leur exploitation. 85 000 tonnes d'emballages et plastiques usagés collectés en 2020, ont été recyclés à 90%, et plus de 70 000 tonnes d'émission de CO2 ont ainsi été évitées. **Après la phase de recyclage, les applications possibles sont nombreuses et essentiellement orientées vers les secteurs du bâtiment et de l'automobile.** À titre d'exemples, les bidons en plastique sont revalorisés et transformés en tubes, en conduits et en gaines techniques, les big bags de semence en cagettes plastique, et les filets paragrêle deviennent du mobilier urbain (bancs publics).

Dans quelles mesures l'économie circulaire est-elle créatrice d'emplois ?

Nous sommes convaincus que l'économie circulaire contribue au développement du territoire. Les partenariats engagés avec plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de nouvelles unités de recyclage en France. **Ce sont, à la clé, de nouvelles opportunités économiques et la création d'emplois dans nos territoires, notamment en zone rurale.** Cela représente 530 emplois temps pleins induits, dont 47% dans le secteur du recyclage. Il nous semble essentiel de relocaliser les unités industrielles en France afin de réduire les externalités négatives liées au transport et de renforcer la résilience de notre écosystème.

INDEX

[1] **Loi AGEC :** La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire. «Elle entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.»
https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire-1

[2] **ADEME :** L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. «Le rôle de l'ADEME est de promouvoir la transition écologique auprès des consommateurs professionnels et particuliers.»
https://www.ademe.fr/ - https://opera-energie.com/ademe/

[3] **INEC :** L'Institut National de l'Économie Circulaire. «Organisme de référence et d'influence autour de l'intelligence écologique et de l'économie de la ressource. L'Institut est composé d'entreprises, collectivités, associations et universités. Sa mission est de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés pour promouvoir l'économie circulaire et accélérer son développement.»
https://institut-economie-circulaire.fr/

[4] **ETI :** Entreprise de taille intermédiaire. «Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.
Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.
Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaires entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les grandes entreprises.»
https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2034

[5] **ESG :** Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. «Les critères constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).»
https://www.novethic.fr/lexique/detail/esg.html

[6] **RSE :** La Responsabilité Sociétale des Entreprises. «La contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.»
https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse#

[7] **ESS :** L'Économie Sociale et Solidaire. «La Chambre française de l'économie sociale et solidaire assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire.»
https://ess-france.org/fr/ess-france

ARMOR Print Solutions
www.armor-owa.com
Gratiane Sametin (Ohwood) - g.sametin@ohwood.fr
+33 6 62 30 89 24 ou +33 1 48 74 18 62

Institut National de l'Économie Circulaire
www.institut-economie-circulaire.fr
Naomi Poignant - n.poignant@institut-economie-circulaire.fr
+33 6 65 41 28 74 ou +33 1 84 06 33 16